

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE D'ANGLIERS



PLAN LOCAL D'URBANISME ELABORATION

DOCUMENT D'APPROBATION

Pièce n° 6.2.1 Recueil des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la Délibération du :

Le Maire, Monsieur Didier TAUPIN

PLU	Prescrit	Débat PADD	Arrêté	Approuvé
Elaboration	2 décembre 2003	1 ^{er} mars 2005	14 février 2006	



INGENIERIE DEPARTEMENT TRAVAUX PUBLICS

S.A.R.L. au capital de 12 000 € - n° SIRET 381 934 512 00025 - Code APE 742C
10 rue Alfred Kastler - Les Minimes - 17000 La Rochelle - Tél. 05 46 34 25 69 - Fax 05 46 34 27 61

E.Mail : idthp@wanadoo.fr

La commune d'Angliers est concernée par les servitudes suivantes :

Servitude liée aux infrastructures routières interurbaines (EL11)

Textes : article L. 123.1, L. 131.1, L. 141.1 du Code de la voirie routière

Acte de création : décret du 1 octobre 1991

Objet de la servitude : RN 11 Route express

Gestionnaire : DDE / SR

Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau (A4)

Textes : article 30 - 32 de la loi du 8 avril 1898

Acte de création : arrêté du 3 avril 1985

Objet de la servitude : berges du ruisseau secondaire du bassin versant du Curé

Gestionnaire : DDAF

Servitude relative aux ouvrages de transport d'énergie électrique (I4)

Textes : article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 (modifiée)

Objet de la servitude : ligne de distribution d'énergie électrique

Gestionnaire : Electricité de France (EDF)

Objet de la servitude : ligne de transport d'énergie électrique 225 KV Beaulieu / Granzay

Gestionnaire : Réseau Transport Electricité Ouest (RTE)

Groupe Exploitation Transport Poitou-Charentes

Rue Aristide Bergès

17187 Périgny Cedex

Servitude relative aux transmissions radioélectriques, protection contre les obstacles (PT2)

Textes : article L. 54 à L. 56 du Code des P et T paru au JO le 27 juillet 1996

Acte de création : décret du 18 octobre 1989

Objet de la servitude : liaison hertzienne La Rochelle-Courçon Passif

Gestionnaire : DRT / PC

Unité Régionale de Réseau Limousin Poitou-Charentes

8 rue du Clos Jargot

BP 20031

87001 Limoges Cedex 1

Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne (T5)

Textes : article L. 281-1 du Code de l'aviation civile

Acte de création : décret du 7 décembre 1984 et arrêté du 13 mars 2003

Objet de la servitude : aérodrome de La Rochelle - Ile de Ré

Gestionnaire : DDE / BA

Servitude liée à la protection des captage d'eau potable (AS1)

Textes : article 20 du Code de la Santé Publique

Objet de la servitude : bassin d'alimentation du captage d'eau potable de la ville de La Rochelle et situé sur la commune de Vérines